



Compléments à la déclaration FSU pour le Second degré CDEN du 21 avril 2020

Les scientifiques ne disposent que de connaissances partielles sur le COVID19. Mais ils affirment tous que nous devons vivre avec ce virus pendant des mois, un vaccin ou un traitement efficace sont loin d'être prêts.

La préparation de la rentrée dans le second degré est à l'ordre du jour de ce CDEN. Elle doit donc comprendre la vie avec ce virus. Cela implique donc la garantie de la sécurité sanitaire : distanciation, lavage des mains, gel hydroalcoolique, masque, dépistage. Cette garantie est la condition incontournable de la réouverture des établissements scolaires aux élèves et aux personnels.

L'Éducation Nationale doit donc organiser son fonctionnement dans le respect de cette garantie, non seulement pour la rentrée avant les vacances d'été mais aussi pour la rentrée de septembre 2020.

La première tâche des enseignants et des personnels sera donc d'éduquer les élèves au respect de la sécurité sanitaire dans le cadre du collège ou du lycée qu'ils fréquentent. La distanciation d'au moins un mètre implique de constituer des groupes d'une dizaine d'élèves, soit un tiers de classe. En conséquence tous les emplois du temps devront être revus. Cette limitation des effectifs présents dans l'établissement permettra de régler les autres problèmes de fonctionnement : attroupement avant l'entrée et après la sortie, plan de circulation dans les couloirs, récréation, accès aux sanitaires et lavage des mains, cantine.

Il sera impossible d'expliquer aux élèves que la distanciation est une condition stricte pour faire barrage à la circulation du virus sans la respecter à l'intérieur du collège ou du lycée, y compris dans les salles de cours et à la cantine.

Pour certaines disciplines le respect de la distanciation sera très difficile à réaliser. En EPS qui concerne tous les élèves, l'enseignement du programme et des APSA (activités physiques, sportives et artistiques) ne permettra pas de respecter la distanciation. De plus, les vestiaires posent l'obstacle de la promiscuité, s'y ajoutent les difficultés de déplacement vers les installations sportives, à pied ou en car.

Un cadrage national est une autre demande importante de la FSU. Il est important que la nature des mesures à prendre localement dans les établissements soient les mêmes partout en France pour éviter les oublis ou engendrer des inégalités. Ce cadrage concerne toutes les questions sanitaires citées précédemment mais aussi tous les problèmes d'hygiène et de nettoyage, les protocoles comme celui destiné à détecter le plus tôt possible les élèves ou les personnels soupçonnés d'infection. Un autre volet concerne tous les problèmes d'organisation des établissements ou de gestion des élèves. Il devra comprendre aussi tous les textes réglementaires nécessaires, les contenus à enseigner pour cette période en indiquant les priorités du ministère.

Le CHSCT départemental sera réuni pour donner ses avis sur l'application de la sécurité sanitaire dans les écoles et les établissements, sur la prévention contre l'épidémie de COVID 19 concernant les lieux dépendant de l'Éducation Nationale en Seine et Marne.

Sur la base du cadrage national, chaque établissement établira en concertation avec les personnels, son plan sanitaire et les modifications de son organisation en prenant en compte les spécificités de sa configuration et de son architecture. Les CHS locales seront réunis ainsi que les commissions permanentes, puis les conseils d'administration pour acter les modifications de l'organisation, les nouvelles grilles horaires, les modifications de la répartition des moyens, les rotations des groupes constitués au sein des classes. Les nouveaux emplois du temps seront construits sur les décisions du CA conformément au code de l'éducation.

Notre département manque depuis plusieurs années d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de médecins des personnels, de psychologues de l'éducation. Nous réclamons l'augmentation des effectifs de ces professions pour répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire.

L'enseignement aux élèves de collèges dans le département nécessite une dotation exceptionnelle en emploi dans cette période de crise car les formations en présentiel et à distance seront combinées dans une organisation en groupes restreints et non en classe entière.

La FSU demande une dotation exceptionnelle pour que le service public du second degré réponde aux besoins des élèves, et en particulier de celles et ceux issu-es des familles les plus démunies. Au delà de la période de fin de ce troisième trimestre, c'est la prochaine année scolaire que nous préparons dans le contexte du COVID 19.